



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Offres d'emplois

#### Question orale n° 1280

#### Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'annonce recente dans les medias d'un projet concernant les deux principaux constructeurs automobiles francais, qui seraient susceptibles d'embaucher 14 000 jeunes contre la suppression de 40 000 emplois. Cette nouvelle a suscite une vive emotion dans le departement de la Seine-Maritime ou sont implantees deux usines du groupe Renault, a Sandouville et a Cleon. La mise en oeuvre d'un tel plan serait, sans doute, lourde de consequences dans ce departement ou le chomage est deja de 2 points superieur a la moyenne nationale. Mais cette annonce doit etre l'occasion de mener une reflexion plus profonde sur la structure actuelle du marche de l'emploi dans sa relation avec les besoins des entreprises. Force est de constater qu'aujourd'hui se generalisent les embauches sous forme de contrats a duree determinee, temporaires et d'interim. Un recent rapport souligne le nombre anormalement eleve de contrats d'interim. Les textes precisent pourtant que le recours a ce type de contrat ne doit intervenir que pour les seuls remplacements, absences, ou afin de repondre a un accroissement temporaire d'activite. Certes, notre droit du travail doit etre assoupli, notamment pour les PME, mais un recours abusif a l'interim entraine la precarisation de la situation de nombreux salaries. Ce phenomene de precarisation a de lourdes consequences sur le moral de nos compatriotes et constitue sans nul doute une raison de la morosite ambiante et de leur manque de confiance en l'avenir. Aussi lui demande-t-il, d'une part, quelles mesures il envisage de prendre afin de limiter les recours abusifs aux contrats d'emplois precaires et, d'autre part, quelle politique le Gouvernement entend plus largement mettre en oeuvre afin de concilier le besoin de souplesse exigee par les entreprises et la competition internationale et l'aspiration legitime de nombreux Francais a une certaine stabilite professionnelle.

#### Texte de la réponse

M. le president. M. Denis Merville a presente une question no 1280.

La parole est a M. Denis Merville, pour exposer sa question.

M. Denis Merville. Madame le ministre delegue pour l'emploi, les deux principaux constructeurs automobiles francais ont annonce il y a quelques semaines qu'ils etaient susceptibles d'embaucher 14 000 jeunes, moyennant l'organisation du depart de 40 000 salaries. Cette nouvelle a suscite une vive emotion dans le departement de la Seine-Maritime ou sont implantees deux usines du groupe Renault, a Sandouville et a Cleon. La mise en oeuvre d'un tel plan serait sans doute lourde de consequences dans ce departement ou le chomage est deja superieur de deux points a la moyenne nationale.

Cette annonce doit etre l'occasion de mener une reflexion plus profonde sur la structure actuelle du marche de l'emploi dans sa relation avec les besoins des entreprises. Force est de constater qu'aujourd'hui se generalisent les embauches sous forme de contrats a duree determinee, temporaires ou d'interim. C'est le cas dans certaines grandes societes; c'est aussi le cas dans certaines usines du groupe Renault. Un recent rapport souligne le nombre anormalement eleve de contrats d'interim, notamment en Seine-Maritime. Pourtant des textes existent qui reservent ce type de contrat au remplacement des salaries absents ou a la necessite de repondre a un accroissement temporaire d'activite. Or, il est patent que, dans la pratique, ces textes ne sont pas appliques

comme il se devrait, notamment par certaines grandes entreprises qui reclament toujours davantage de flexibilité.

Certes, notre droit du travail doit être assoupli, notamment pour les PME-PMI, mais une flexibilité mal conçue, qui se traduit par un recours abusif à l'interim, entraîne la précarisation de la situation de nombreux salariés. Nul doute qu'une telle situation est de nature à mettre à mal le moral de nos concitoyens et explique leur morosité et leur manque de confiance dans l'avenir.

Madame le ministre déléguée, ma question est triple: quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de mettre en œuvre pour limiter le recours abusif aux contrats d'emploi précaire ? Quelle suite entend-il donner aux propositions des deux groupes automobiles français ? Plus généralement, comment entend-il concilier le besoin de souplesse des entreprises avec la légitime aspiration des salariés à une certaine stabilité professionnelle ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre déléguée pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre déléguée pour l'emploi. Monsieur le député, je vous prie d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Jacques Barrot.

Vous posez une triple question.

Les constructeurs automobiles ont effectivement fait connaître aux pouvoirs publics leur souhait de pouvoir bénéficier de préretraites pluriannuelles, et dans des proportions considérables. Ces demandes, qui ne s'inscrivaient pas dans les perspectives gouvernementales de limitation des cessations anticipées d'activité ne pouvaient, en l'état, être acceptées. Aussi, le Gouvernement a-t-il désigné un expert pour analyser, dans leurs dimensions sociale mais également industrielle et commerciale, les conditions nécessaires au maintien de la compétitivité de l'industrie automobile française.

Vous vous interrogez ensuite sur les risques de développement du travail précaire et sur les moyens de concilier la protection des salariés et la souplesse dont ont besoin les entreprises pour s'adapter aux aléas de la conjoncture économique et de la compétition internationale.

On assiste en effet à une augmentation des contrats de durée limitée. Cela dit, ces contrats, bien qu'en augmentation, s'inscrivent généralement dans le cadre légal, notamment celui du surcroît temporaire d'activités, cas de recours le plus largement répandu avec celui du remplacement des salariés absents.

Le travail intérimaire joue également un rôle d'amortisseur conjoncturel. Le nombre de missions d'intérim sur une année varie entre 5 et 7 millions selon le rythme de croissance de l'activité économique, mais le nombre moyen mensuel de salariés employés sous un tel statut ne dépasse pas 300 000. Confrontées aux variations rapides de la conjoncture économique, la plupart des entreprises hésitent, il est vrai, à procéder d'emblée à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Cela dit, monsieur le député, il est tout aussi exact que des dérives sont parfois constatées dans le recours au CDD ou à l'intérim. Leur nombre demeure toutefois limité et, croyez-le bien, les services de l'État ont à cœur de les dénoncer et de sanctionner les infractions. Mais j'ai pris bonne note de la situation particulière de votre département, que vous m'avez décrite.

Je souligne enfin, qu'en 1995 la part des salariés sous contrat à durée déterminée ou en intérim était de 12,3 % en France, mais que ce taux nous situe dans la moyenne des autres pays de l'Union européenne.

Le Gouvernement souhaite concilier les garanties offertes aux salariés et les conditions du développement des entreprises. Les mesures prises pour favoriser la flexibilité au sein de l'entreprise par l'aménagement du temps de travail ou son annualisation en sont la preuve.

Telle est, monsieur le député, la réponse - elle n'a évidemment rien d'exhaustif - que je souhaitais vous apporter au nom de Jacques Barrot. Votre préoccupation est bien partagée par le Gouvernement et je voulais vous en donner l'assurance.

M. le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Madame le ministre, je vous remercie de votre réponse; le chômage, en particulier chez les jeunes, est notre préoccupation essentielle. Or, je le répète, il dépasse dans notre département de plus de deux points la moyenne nationale. Certes, personne n'a la réponse. Mais il faut, je crois, sensibiliser les entreprises, en particulier les plus grandes, et les inciter à trouver d'autres moyens que les suppressions d'emplois. À cet égard, je suis heureux d'apprendre que le Gouvernement a nommé un expert pour voir s'il n'y a pas d'autres solutions pour le groupe Renault.

À l'heure où trop de nos concitoyens, et notamment les plus jeunes, ont besoin de retrouver la confiance, l'espoir dans l'avenir, des perspectives, ce ne sont pas des contrats à durée déterminée ou des contrats d'intérim qui peuvent la leur redonner. Peut-être faut-il assouplir notre législation du travail, mais la flexibilité à l'anglo-

saxonne n'est certainement pas la solution. Elle ne correspond ni à la tradition française ni à l'Europe sociale que veut construire le Président de la République. Nous devons faire disparaître les excès, veiller à conserver nos traditions et bâtir l'Europe sociale souhaitée par le Président de la République.

### Données clés

**Auteur :** [M. Merville Denis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1280

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 janvier 1997, page 81

**Réponse publiée le :** 22 janvier 1997, page 223

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997